

Ministre de
la Famille, des Enfants et
du Développement social



Minister of
Families, Children and
Social Development

Ottawa, Canada K1A 0J9

27 SEP. 2017

Bryan May, député

Président, Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées

Chambre des communes

Ottawa (Ontario) K1A 0A6

Monsieur May,

Conformément à l'article 109 du *Règlement de la Chambre des communes*, c'est avec plaisir que je présente la réponse du gouvernement du Canada aux recommandations formulées par le Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées (HUMA) dans son rapport intitulé *Briser le cycle : une étude sur la réduction de la pauvreté*, qui a été déposé à la Chambre des communes le 31 mai 2017.

Le gouvernement remercie les membres du Comité permanent pour leur étude importante des stratégies de réduction de la pauvreté et les recommandations significatives qu'ils ont présentées au gouvernement. Cette étude approfondie jouera un rôle déterminant dans les mesures prises par le gouvernement pour élaborer une Stratégie canadienne de réduction de la pauvreté. Le gouvernement remercie aussi les nombreux témoins et les personnes qui ont présenté des observations écrites, y compris les représentants des gouvernements provinciaux et territoriaux, des administrations municipales, des peuples autochtones, des groupes de défense des droits, des organisations syndicales, des associations de l'industrie, des entreprises, des professionnels de la santé et, avant tout, des personnes ayant vécu dans la pauvreté.

L'étude du Comité arrive à un moment important pour notre gouvernement, car nous travaillons à l'élaboration de la Stratégie canadienne de réduction de la pauvreté, laquelle fixera les cibles pour réduire la pauvreté et mesurer les progrès et en rendre compte. La Stratégie sera également harmonisée avec les stratégies municipales et provinciales de réduction de la pauvreté existantes, ainsi qu'avec les nouvelles stratégies nationales comme la Stratégie nationale sur le logement et appuiera ces initiatives. À cette fin, c'est avec grand plaisir que nous avons le soutien des nombreux témoins qui ont fourni au Comité leurs points de vue sur la pauvreté et les solutions proposées. Ces commentaires nous aideront à élaborer la Stratégie canadienne de réduction de la pauvreté, qui sera lancée au cours des prochains mois.

Canada

Le 4 octobre 2016, j'ai eu l'honneur de déposer le document de travail intitulé « Vers une stratégie de réduction de la pauvreté » à la première réunion de ce Comité permanent. Ce document est devenu le principal outil utilisé pour consulter les Canadiens. Depuis, notre gouvernement a passé les derniers mois à écouter des milliers de Canadiens d'un océan à l'autre; ils nous ont dit ce qu'ils voulaient voir dans une stratégie de réduction de la pauvreté.

Un site Web de mobilisation sur la Stratégie de réduction de la pauvreté a permis à des milliers de Canadiens de donner leurs points de vue sur la réduction de la pauvreté. En outre, plus de 600 Canadiens ont participé à des séances de mobilisation officielles dirigées par la communauté sur la réduction de la pauvreté. Nous avons eu l'honneur d'accueillir ou nous sommes sur le point d'accueillir plus de 15 tables rondes avec les intervenants et quatre assemblées publiques, dont une qui a eu lieu en ligne. Le gouvernement a aussi lancé et terminé le projet intitulé « S'attaquer ensemble à la pauvreté ». Il s'agit d'une étude approfondie de la pauvreté dans six collectivités au Canada qui a permis de joindre plus de 5 500 Canadiens. Le gouvernement a aussi ciblé précisément les jeunes, qui ont donné leurs points de vue sur les façons de réduire la pauvreté. Finalement, de juin à novembre 2017, les organisations autochtones nationales consulteront leurs membres pour connaître leurs points de vue sur la réduction de la pauvreté, l'itinérance et la sécurité alimentaire.

Je suis très heureux que le rapport de HUMA soit disponible afin d'aider notre gouvernement à élaborer une Stratégie canadienne de réduction de la pauvreté qui fonctionne pour tous les Canadiens. Mes collègues et moi avons eu l'occasion d'écouter de nombreux groupes que HUMA a consultés et de parler avec eux. Nous avons reçu des commentaires détaillés de la part de chacun d'eux. À cette fin, bon nombre de recommandations du Comité renforcent et complètent ce que nous avons entendu dans le cadre de nos consultations. Plus particulièrement, ces conclusions ont mis en évidence que les expériences de la pauvreté varient en fonction de divers facteurs. De plus, ces conclusions cadrent aussi avec les travaux déjà entrepris par le gouvernement afin d'améliorer le mieux-être social et économique de tous les Canadiens, et une attention particulière est accordée à la réduction de la pauvreté des personnes les plus vulnérables de la société.

Sécurité du revenu

Certaines personnes ayant témoigné devant le Comité ont noté que l'une des principales causes de la pauvreté est le manque de revenu. Tous ceux ayant participé ont d'ailleurs souligné que davantage doit être fait pour supporter les canadiens à subvenir à leurs besoins fondamentaux, à faire face à des difficultés financières imprévues, comme par exemple une perte d'emploi temporaire, et à fournir les incitatifs nécessaires pour intégrer le marché du travail. Les recommandations formulées par le Comité visent à renforcer les programmes de soutien du revenu afin d'aider les Canadiens à répondre à leurs besoins fondamentaux et de les empêcher de tomber dans la pauvreté.

Notre gouvernement a déjà pris des mesures en lien avec ces recommandations. Grâce à l'Allocation canadienne pour enfants, 9 familles sur 10 reçoivent un montant plus élevé de prestations pour enfants qu'avec le système de prestations précédent, les aidant ainsi à supporter les coûts élevés associés à élever leurs enfants. De plus, à compter de 2020, l'Allocation canadienne pour enfants sera indexée à l'inflation. Le gouvernement a entrepris plusieurs démarches afin de s'assurer que les aînés ont une sécurité de revenu suffisante lors de leur retraite en ramenant l'âge d'admissibilité à la pension de la Sécurité de la vieillesse et au Supplément de revenu garanti de 67 à 65 ans. Nous avons aussi augmenté la prestation complémentaire du Supplément de revenu garanti pour les aînés célibataires à faible revenu.

Éducation, formation professionnelle et emploi

Le Comité a entendu les nombreux défis que les Canadiens doivent surmonter pour accéder à une éducation abordable et trouver un emploi à toutes les étapes de leur vie. Les recommandations du Comité visent à régler ces problèmes, tout en accordant une attention particulière au fait qu'il faut offrir davantage de possibilités de formation et d'emploi aux personnes faisant partie des groupes vulnérables. Tout au long de ses consultations, le gouvernement a entendu les mêmes demandes des Canadiens : ils souhaitent qu'il soit plus facile pour eux d'avoir de l'avancement en travaillant fort, en ayant accès à l'éducation et en ayant du soutien pendant toutes les transitions de la vie.

Notre gouvernement a aussi pris des mesures pour aider les canadiens à obtenir les meilleures chances de succès, entre autres en termes d'éducation post-secondaire et d'emploi. Le gouvernement soutient les enfants et les familles canadiennes en investissant dans un plus grand nombre de places en garderie abordables et de grande qualité partout au pays. Nous avons amélioré l'accès aux études postsecondaires et les avons rendu plus abordables pour les familles à faible revenu et celles de la classe moyenne, rendant ainsi le remboursement des prêts étudiants plus facile lors de la transition vers le marché du travail. Nous travaillons aussi à faciliter l'accès à l'aide financière pour les candidats adultes.

Nous avons également entrepris des démarches afin de faciliter la transition du système d'éducation vers le marché du travail. Alors que nous avons modifié les ententes de transfert relatives au marché du travail pour les rendre plus simples, plus souples et mieux adaptées aux besoins des employeurs et des Canadiens, nous travaillons également à soutenir les jeunes afin qu'ils soient mieux positionnés pour réussir aujourd'hui et demain. Finalement, notre gouvernement travaille à accroître les compétences et l'emploi destiné aux Autochtones dans le but de réduire les écarts de scolarité et de compétences entre les populations autochtones et non-autochtones.

Santé mentale

Le Comité a conclu que les Canadiens ayant des problèmes de santé mentale sont plus susceptibles de vivre dans la pauvreté. Le Comité a entendu que comme d'autres Canadiens

handicapés, la plupart des personnes ayant des problèmes de santé mentale peuvent et veulent travailler, mais peuvent avoir besoin de soutien pour le faire. Les recommandations du Comité visant à faire en sorte qu'il soit plus facile pour les personnes ayant des problèmes de santé mentale de trouver un emploi et de le garder correspondent à ce que nous avons entendu jusqu'à maintenant dans nos consultations. Les problèmes de santé mentale peuvent être causés ou aggravés par le fait d'avoir un faible revenu, ce qui fait en sorte qu'il est beaucoup plus difficile de briser le cycle de la pauvreté et d'améliorer sa vie.

Notre gouvernement a pris d'importantes mesures pour mieux appuyer les Canadiens qui ont des problèmes de santé mentale. Ces efforts se traduisent entre autres par du support aux provinces et territoires dans la prestation de soutien en santé mentale, afin de réduire le pourcentage de canadiens insatisfaits par le manque de services dans ce domaine. De plus, du support est aussi octroyé à la Commission de la santé mentale du Canada pour l'élaboration de la Norme nationale du Canada sur la santé et la sécurité psychologiques en milieu de travail. Le gouvernement a promu activement cette norme auprès des intervenants, notamment auprès des employeurs, qui ont encouragé l'utilisation de la norme afin de promouvoir la santé mentale et le mieux-être au sein de leurs organisations.

Logement

Le thème du logement a beaucoup été abordé par les témoins, et le Comité a fait de nombreuses recommandations à ce sujet. Les recommandations mettant l'accent sur le fait d'offrir aux Canadiens des options de logement abordable pour s'assurer que tous les Canadiens ont un toit pour qu'ils puissent se concentrer à s'améliorer et à subvenir aux besoins de leur famille.

La question du logement est une priorité clé de notre gouvernement. C'est pourquoi nous avons investi dans des solutions pour contrer l'itinérance et pour traiter les besoins en matière de logement. Dans les mois à venir, notre gouvernement dévoilera la Stratégie nationale sur le logement qui réduira le taux de besoins impérieux en matière de logement et améliorera l'accès au logement pour les Canadiens à faible revenu et ceux qui ont des besoins particuliers, comme les aînés, les Autochtones, les anciens combattants, les personnes ayant des problèmes physiques, développementaux et de santé mentale, et les survivants qui fuient la violence, notamment les femmes et leur famille. Dans des consultations distinctes, nous avons entendu ce que les Canadiens voulaient voir dans une Stratégie nationale sur le logement. Nous avons aussi entendu d'autres ajouts à cette conversation dans le cadre des consultations sur notre stratégie sur la réduction de la pauvreté.

Collectivités

Le Comité a examiné les enjeux propres aux collectivités du Canada, y compris les défis particuliers auxquels font face les populations autochtones. Parmi les principaux enjeux auxquels sont confrontées les collectivités, mentionnons une infrastructure physique

inadéquate – que ce soit du transport en commun abordable aux centres communautaires – et une infrastructure sociale inadaptée; une bonne infrastructure sociale est essentielle pour aiguiller les résidents vers services dont ils ont besoin. Les conclusions du Comité trouvent également écho dans celles tirées par les participants aux consultations sur la Stratégie de réduction de la pauvreté.

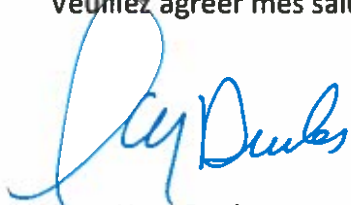
Notre gouvernement a pris des mesures importantes pour s'attaquer certains de ces enjeux; il a notamment investi pour appuyer les progrès socioéconomiques dans les collectivités autochtones. Ces fonds serviront à mettre en place de meilleurs systèmes de traitement de l'eau, des établissements de santé et d'autres infrastructures communautaires en partenariat avec les Premières Nations et les Inuits. Par la suite, notre gouvernement continuera de collaborer avec les autres ordres de gouvernement afin d'aider les collectivités à se doter des moyens nécessaires pour répondre à leurs besoins distincts et offrir à leurs résidents des services de grande qualité.

Élaborer une stratégie nationale de réduction de la pauvreté

Le Comité a également présenté des recommandations à notre gouvernement concernant l'élaboration d'une Stratégie canadienne de réduction de la pauvreté. Dans ses recommandations, il a mis l'accent sur le fait qu'il fallait accorder une attention particulière à ceux qui sont le plus susceptible de vivre dans la pauvreté; établir une définition et une mesure officielles de la pauvreté; élaborer une analyse de rentabilisation sur la réduction de la pauvreté en se fondant sur les répercussions de la pauvreté sur l'ensemble des Canadiens; et multiplier les efforts en ce qui a trait à la recherche, à la mise en commun de l'information et à l'essai de nouvelles approches visant à réduire la pauvreté.

Le gouvernement du Canada s'engage à renforcer la classe moyenne et à aider les Canadiens à faible revenu à se sortir de la pauvreté afin qu'ils puissent être bien et réussir. Le gouvernement a entendu les Canadiens. Nous nous inspirerons de toutes les conclusions utiles, ainsi que des recommandations du Comité permanent, pour orienter l'élaboration de la Stratégie canadienne de réduction de la pauvreté. Grâce à cet effort collectif, nous pourrions concrétiser notre vision d'un pays diversifié, prospère et réellement inclusif, où tous les Canadiens peuvent réaliser leur plein potentiel.

Veillez agréer mes salutations distinguées,



Jean-Yves Duclos

Ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social

